

Mbombok à la tête du lignage basaa.

Pierre TITI NWEL
Sociologue
à l'Université de Yaoundé

L'anthropologie politique anglo-saxonne distingue - comme il nous l'a été rappelé tout à l'heure - deux types de sociétés: les sociétés à Etat, ayant un gouvernement, une autorité centralisée, un appareil administratif, où l'unité politique est essentiellement un groupement territorial et où la distribution des fonctions politiques n'épouse pas les articulations du système parental, et un deuxième type de sociétés regroupant celles qui, dépourvues de gouvernement et d'autorité centralisés, n'ont pas d'appareil administratif ni d'institution judiciaire, les sociétés sans Etat¹, les sociétés acéphales ou, selon un terme propre à E.E. Evans Pritchard, des "anarchies ordonnées"².

Cette distinction a fait école et nous n'avons pas l'ambition de la réexaminer. Nous voulons également éviter le défaut qui consiste à montrer à tout prix que nos sociétés segmentaires étaient ou formaient aussi des Etats, comme si une valeur particulière était attachée aux notions de chefferie et de royaume. Mais nous avons été particulièrement frappé par l'affirmation selon laquelle les sociétés sans autorité centralisée n'étaient pas fermement gouvernées. Nous nous sommes demandé quel serait, dans ce cas,

¹ Fortes (M.), Evans Pritchard (E.E.), 1964 - Systèmes politiques africains, Paris, éd. PUF, pp. 4-5.

² Evans Pritchard (E.E.), 1968 - Les Nuer, Paris, éd. Gallimard, p.22.

le rôle du mbombok à la tête du lignage basaa. La société basaa, dans son ensemble, est-elle gouvernée? et si oui, dans quelle mesure peut-on en parler comme d'une société acéphale?

LES FONDEMENTS DE L'INSTITUTION MBOK

C'est un lieu commun aujourd'hui de dire que tous les Basaa rapportent leur origine au rocher percé appelé "Ngog-Lituba". Nous allons nous référer ici à un travail qui a été fait par J. Mboui¹ lequel s'est attaché à retrouver les fondements des institutions sociales du peuple basaa. Nous savons que d'après ce texte, neuf hommes, avec leurs femmes et leurs enfants, sortent de la grotte par ordre de primogénéiture. L'un d'eux Ngog, doué d'une intelligence vive, est pris pour leur père par le groupe tout entier. Mbang, le troisième "fils" (le quatrième homme à sortir de la grotte) fait preuve d'une obstination peu commune dans la recherche de ses origines: il veut connaître le nom de ses pères et mères et des parents de ceux-ci. Il sera finalement placé par Ngog à la tête de la société naissante: "Par ton endurance, tu resteras à la place de ton père et à la mienne. C'est toi qui récolteras le travail de l'espérance, tu arrangeras les choses de tous les côtés, tu béniras quelqu'un dans l'assemblée, selon sa volonté et ses œuvres"; lui dit Ki Wom, la femme de Ngog². Ces paroles inaugurent la tradition qui régira par la suite le droit de succession au pays basaa. Le bâton de commandement n'échoit pas nécessairement au fils qui, par le destin, a été le premier à voir le jour; il n'est pas non plus attribué à quelqu'un selon la loi de l'arbitraire: le mérite celui qui fait preuve devant tous d'un certain nombre de qualités nécessaires pour le gouvernement de la société. Parmi ces qualités citons l'amour des choses anciennes et le désir d'accéder au savoir social du peuple.

Mbang reçoit en héritage le triple rôle de la paternité. Un rôle économique d'abord: il pourvoit à la subsistance matérielle du groupe en organisant le travail sur leur unique moyen de production qu'est le domaine sur lequel ils vivent. Il a également un rôle politique dans la mesure où il lui incombe d'arranger les choses, c'est-à-dire de régler les palabres, les conflits, les litiges entre ses subordonnés. Il est investi de ce fait de l'autorité paternelle et du pouvoir de contraindre, de punir: "tout homme qui n'exécutera pas la tâche que je lui donnerai en partage sera puni", déclare-t-il à ses frères (§ 21). Son rôle religieux accroît enfin son autorité sur les siens; il peut bénir ceux qui le

¹ Mboui (J.), 1967 - Mbog Liaa. Le pays de la grotte ou le savoir social du peuple basa. Thèse de Doctorat de 3^e cycle, Bordeaux.

² Ibid. n° 8.

désirent et qui le méritent par leur conduite: "bénir" ici, c'est faire en sorte que se réalisent les voeux et les souhaits qu'on formule à l'égard de quelqu'un¹.

Mbang exerce son autorité sur l'ensemble du groupe jusqu'au moment où ses frères jugeant qu'ils ont une descendance abondante, quittent l'un après l'autre son domaine pour occuper un autre coin de terre avec leur progéniture, car "une souche ne peut pas commander deux souches" (§ 35). Ces souches appelées maten en basaa, en se développant, constituent des unités exogames et politiques que l'on nomme clans. Nous nous rendons compte dès le départ que les clans sont des unités politiques autonomes. Les premiers hommes occupent le grand espace autour du rocher percé jusqu'au moment où un nommé Modè, violant toutes les lois et tous les interdits, sème la guerre dans tout le pays. Pris de panique, plusieurs segments de lignages traversent la Sanaga en direction de l'Est. Vaincu enfin, le malfaiteur meurt enchaîné. C'est alors qu'un descendant de Mbang nommé Manal intervient pour rétablir l'ordre et créer de nouvelles institutions, celles-là mêmes qui régissaient le pays basaa avant l'invasion coloniale. Manal est assisté dans cette tâche réformatrice par les représentants ou chefs de clans appelés bambombok (sing. mbombok).

LE MBOMBOK, CHEF DE CLAN

Mbang est le premier et le modèle des bambombok. Un mbombok est un chef de clan; un clan trop vaste se scinde en plusieurs lignages maximaux ayant chacun à sa tête un mbombok. L'initiation au mbok étant conférée à quelqu'un suivant ses désirs et ses capacités compte tenu des besoins de la société, plusieurs bambombok peuvent appartenir à un même lignage. Cette éventualité ne confirme pas la théorie anglo-saxonne évoquée plus haut (la multicéphalité tendant à la limite à l'acéphalité), car il y a une hiérarchie des bambombok, certains étant à la tête de lignages mineurs, d'autres à la tête de lignages majeurs, et ceux qui ont gravi toutes les marches de l'initiation étendant généralement leur autorité sur tout le clan. Ainsi tous les bambombok n'ont-ils pas les mêmes pouvoirs. Dans le cas où l'on trouve, au sein d'une même unité sociale, plusieurs bambombok ayant été entièrement initiés, d'autres critères interviennent alors, pour éviter toute anarchie: l'âge, l'éloquence, la vigueur physique, l'appartenance au lignage principal (issu du fils aîné de l'ancêtre éponyme du clan), etc...

¹ "Les bénédictions sont des "paroles de bonheur" prononcées en général par les parents et prédisant des accomplissements positifs dans la vie de l'individu". Lacor-Bombezy (R.), 1976 - Réponses pathologiques aux contradictions économiques et sociales en milieu basaa. Thèse de 3^e cycle en psychologie, Paris VII-EPHE, p. 83, note 2.

Selon A. Bayiga, le mbombok est "le garant de la loi"¹; il exerce ses pouvoirs sur ceux qui lui sont directement unis par le sang. Il n'est pas nécessairement le plus ancien de son unité sociale, mais il est choisi pour sa probité et ses mérites. Il sert d'intermédiaire entre les vivants et les morts du groupe; mais il ne représente pas n'importe quel mort: il parle et agit au nom des ancêtres qui, ayant mené une vie honorable aux yeux de tous, sont devenus des esprits (bakugi)². S.P. Njock Bot nous fait le portrait moral et intellectuel d'un mbombok:

"La première qualité d'un tel homme est d'être juste envers tout le monde. Pour devenir un "mbombok"..., on ne doit jamais voler, chercher querelle, commettre des crimes ou pratiquer la sorcellerie (maléfique). Tout mbombok doit savoir bien parler et avec sagesse, il doit être au courant de tous les problèmes génératifs, juridiques, religieux... Si un mbombok n'a pas ces qualités-là, personne n'acceptera qu'il ait cette place d'honneur"³

Le mbombok maintient la cohésion sociale de son groupe en réglant les conflits et en exerçant ses fonctions religieuses. Il est:

"celui qui, dans la communauté, incarne les deux aspects du pouvoir: la réprimande et la récompense, l'aide à quelqu'un et le délaissé-ment de quelqu'un dans une situation désespérée, la bénédiction et la malédiction"⁴

¹ Bayiga Bayiga (A.), 1966 - L'homme-qui-voit-la-nuit et l'existence du Basa. Un essai sur un aspect de l'existentialisme africain. Thèse de Doctorat en Théologie, Fac. de Théologie protestante, Strasbourg.

² Sur la différence entre bakugi et minkugi, cf. notre "Thong Likeng, fondateur de la religion de Nyambébantu", thèse de 3^e cycle en préparation, Division II, 4^e partie.

³ Njok Bot (S.P.), 1935 - Etude sur les coutumes basaa. Ce que j'ai entendu et ce que j'ai vu. Kaya-Makak-Edéa, p. 63.

⁴ Bayiga Bayiga (A.), op. cit., p. 66.

En fait, le mbombok use rarement de son pouvoir de maudire. Par une série de punitions et de mises en quarantaines, il amène finalement le délinquant à résipiscence. Ngijol Likeng, l'un des bambombok actuels du clan Ndog Tjog, présente lui-même, à la manière de Proudhon, "le bon et le mauvais côté" de son rôle:

"Mbombok ne tue personne, ne délaissé personne. Nous travaillons à ce que le pays marche bien. Qu'on ne te trompe pas: le défaut bien connu des bambombok est qu'ils sont "nhomog": tu viens te plaindre chez moi, tu m'apportes un poulet; ton adversaire vient à son tour, il m'apporte un poulet. Je mange des deux côtés, sinon je n'agis pas. Mais lorsqu'il faut prendre une décision et trouver le coupable je le fais sans tenir compte de ces prestations"¹

C'est encore Ngijol Likeng qui nous précise qu'il n'y avait aucun mbombog au-dessus de toute l'ethnie basaa, mais que par sections territoriales - pour éviter peut-être la marche à pied sur de longues distances - les bambombok formaient une assemblée collégiale pour fixer des lois et décider des choses concernant l'ensemble de leurs clans.

En résumé, il y a dans chaque clan, un mbombok qui représente le clan; lui-même est assisté dans ses fonctions par différents degrés du mbok au niveau des lignages. Mais celui qui représente le clan ne règle jamais les conflits concernant un lignage particulier sans l'autorisation ou la présence du mbombok qui est affecté à ce lignage; lorsqu'un problème se pose au niveau de plusieurs clans, les représentants de ces clans se rassemblent pour en discuter ensemble.

Parallèlement à l'institution du mbok, certains clans basaa sont gouvernés par le Nge, d'autres par le Um.

"Nge rend justice en faisant périr, Um bénit, Mbok sème l'entente et la concorde" (Ngijol Likeng)

Cette définition fonctionnelle et lapidaire laisse à peine entrevoir les éléments caractéristiques de ces trois institutions. Sur ce point précis, les initiés sont très avers d'informations, le secret constituant à coup sûr, un élément du pouvoir. Les quelques informations que nous avons

¹ Entretien à Lipombè II, arrondissement d'Eséka, le 22.4.76.

eués à ce sujet nous font savoir qu'en dehors de la puissance de sa parole, le mbombok fonde son autorité sur certaines plantes (liliacées), sur les reliques d'objets ayant appartenu aux défunts bambombok de son lignage (manche de chasse-mouches par exemple), et sur les écorces d'arbres dont ces derniers se seraient servis. Le u-um (initié au um) et le nge-nge tirent leur pouvoir d'objets sacrés d'une tout autre nature. Qu'un village souffre d'une quelconque calamité ou que ses habitants soient en proie à la discorde, la nuit, les u-um font promener le um à travers le village, produisant un bruit tantôt sourd, tantôt ronflant. Le but de ce rite serait, selon F. Amato, de "faire sentir aux gens la présence invisible de Dieu, représenté par Um, et d'inspirer la peur, seul sentiment humain capable de rétablir l'ordre et la paix"¹.

Le Nge éloigne également le mal et les malfaiteurs. Habillés de costumes bizarres, les nge-nge dansent la nuit, sur la place du village, en présence du Nge. Ils sont entourés de quelques hommes d'âge mûr. Parfois siègent aussi dans cette assemblée, des femmes ménopausées et d'une probité notable. Cette danse, dit-on, purifie le village. Les malfaiteurs irréductibles et impénitents sont remis au Nge et disparaissent à jamais. C'est dans l'exercice de ses fonctions religieuses que le mbombok manifeste son caractère de référant ultime et de paratonnerre de la société.

LE MBOMBOK, DEPOSITAIRE DE LA PUISSANCE DIVINE

Si le Basaa ne "priaît" pas les forces surnaturelles à la manière chrétienne², il ne s'ensuit pas que, face à tout danger qui menaçait sa vie physique et sociale, il restait inactif. Le moyen moralement permis par lequel il se préservait des dangers était le saï (plur. bisaï). Le saï peut être considéré, mutatis mutandis, comme l'équivalent basaa de la prière chrétienne. Mbombok Ngimbus Mbondo l'assimile, avec raison, à la forme la plus haute de la prière chrétienne.

"Jadis, dit-il, il n'y avait pas d'église. C'est le mbombok qui était le prêtre, et sa messe, le saï. Si quelqu'un lutte contre une maladie mortelle, le mbombok de son lignage rassemble les membres du groupe social dans lequel vit le malade et leur dit: "Qu'a fait ce fils? Comme j'ignore, moi, ce qu'il a fait, que celui qui est au courant de son inconduite, de ses méfaits ou qui a raison de lui garder rancune, nous le dise ouvertement".

¹ Amato (F.), 1967 - Croyance basé, in Le Monde non Chrétien, n° 83, juillet-septembre, p. 29.

² cf. Titi Nwel (P.), op. cit., Division II, 4^e partie.

C'est cela le saï. C'est alors que les gens de cette localité s'assemblent pour faire connaître chacun le mal que le malade lui a fait, si par exemple il a tué le mouton d'autrui, ou s'il a coupé le groin du tronc de palmier d'où il extrayait son vin. Après cette confession populaire, le mbombok immerge ses bibañ¹ dans l'eau et de cette eau, il lave le malade. Le mbombok n'espérait en personne d'autre qu'en Hilolomb (Dieu suprême). C'est pourquoi tu peux entendre dire qu'un tel était malade, qu'on l'a bénî (sayab) et qu'il est guéri".

Dans le cas de maladie, le rite du saï est suivi d'un traitement médical adéquat. C'est le mbombok qui écarte le maléfice et rend efficace l'action curative du phytothérapeute. Il n'est pas le simple canal par où passe la puissance de Hilolomb, il en est le dépositaire.

On pense aussitôt au magicien dans sa prétention à modifier le cours des évènements de ses propres forces. Il n'en est rien. La méprise vient de l'idée qu'on se fait de l'origine du bien et du mal. On l'a souvent dit, le sorcier est l'auteur du mal (maladie, mort, sécheresse et pluie inhabituelle, stérilité de la femme, infertilité du sol, etc...). Si le symbole de sa puissance maléfique est une substance qu'il porte en lui et que partout, on cherche à matérialiser - signe qu'elle ne le transcende pas -, le sorcier africain n'est pas comparable à son homologue européen qui tient ses pouvoirs du démon. En Europe, le phénomène de la sorcellerie est lié à la croyance au démon, et celle-ci, à l'idée qu'on se fait de la religion. Comme le vrai Dieu a ses adorateurs, l'Anti-Dieu, Satan, a également les siens. En échange, à ceux qui acceptent d'être sous son impulsion, les propagateurs du mal, le diable donne richesse, amour ou pouvoir. En Afrique, par contre l'auteur du mal qui ronge ou menace un individu ou le groupe social n'est pas un être immatériel. C'est un homme comme les autres. De même, celui par qui vient la guérison, la concorde ou la fécondité, ne saurait être une puissance spirituelle ou divine. C'est aussi un homme comme les autres. Le devin et parfois le phytothérapeute qui "manipulent les sources de la connaissance et de l'action au profit de tout un chacun"², sont aussi des "sorciers". La foi commune veut qu'ils soient dépositaires et comme sources d'une puissance qui fait corps avec eux. Ainsi en est-il de tous ceux qui, par consécration (bambombok) et par primogéniture (afinés, descendants), ont reçu et sont doués du pouvoir de bénir et de maudire les autres.

¹ Les bibañ (sing. bañ) sont les "enseignes" sur lesquelles repose le pouvoir du mbombok.

² Bureau (R.), 1977 - Péril blanc, éd. l'Harmattan, Paris, p. 58.

C'est pourquoi les participants au saï n'invoquent pas Hilolomb ni les bakugi. Ils attendent que le mbombok fasse quelque chose pour eux. Celui-ci le sait bien lorsque, debout, le récipient d'eau lustrale devant lui et tenant dans sa main l'enseigne du mbok, il prend la parole: "Voici X" (il montre l'enseigne du mbok, symbole de son pouvoir et de son autorité, et prononce le nom de l'ancêtre fondateur du lignage maximal). "Je ne l'ai pas volé. Je l'ai reçu de A" (son prédécesseur immédiat dans le mbok) "qui l'a reçu de B, et lui de C, de X qui le reçut de Hilolomb. C'est pourquoi, toi" (il s'adresse au malade ou à quelconque membre de l'assemblée), "viens ici; écarte tes bras". (Par deux fois, à droite et à gauche, il mime le geste de donner un coup de poing à l'interpellé et son poing contenant l'enseigne passe sous l'aisselle de l'intéressé. Il accompagne ses gestes des paroles suivantes: "Ba om wè un sèmb" ("On projette sur toi, tu esquives"; Allusion faite au sort dont on a été ou dont on peut être l'objet). Suivent alors d'autres bénédictions et aussi des imprécations du même style. Il lave la tête et les membres de l'intéressé avant de conclure: "Li bag hala, lita ha be" ("C'était ainsi, ce n'est plus"); ce qui signifie: je mets fin au mal, à la maladie, à la discorde, etc...).

Peut-on croire qu'un homme investi d'une telle autorité ne puisse pas gouverner sa société?

L'ETHNIE BASAA EST-ELLE UNE SOCIETE ACEPHALE ?

Le mbombok règne sur un peuple et non sur un pays; il étend son pouvoir sur des gens et non sur un territoire. En d'autres termes, l'autorité du mbombok est d'ordre clanique, parental; elle n'est pas circonscrite à l'intérieur d'un territoire donné. Il s'ensuit que si pour une raison ou pour une autre, un segment de lignage se détache de sa souche, elle continue à dépendre de cette souche tant qu'elle n'a pas atteint la taille nécessaire pour mériter une autonomie politique et religieuse. Les cas n'étaient pas rares où, pour trancher un litige dans une famille, on se remettait à une instance autoritaire située à des dizaines de kilomètres, alors même qu'à côté, un homme investi des mêmes pouvoirs aurait pu faire l'affaire.

Il est à remarquer que lorsque quelqu'un se fait initier à n'importe quel degré du mbok, chacun des bambombok initiateurs lui remet un baï, lui conférant ainsi le pouvoir de parler et d'agir en son nom au sein de son clan ou de son lignage. Et le jour où un homme accède à la plénitude du mbok, il est tenu de donner à manger à tous les représentants des groupes sociaux (lignages, clans, ethnies voisines) présents à son sacre; après avoir fini de nourrir ses hôtes, il jette ostensiblement une grande quantité de nourriture en brousse, à l'intention des peuples absents. Mbombok Yogo Yogo (Makak) de qui nous tenons cette information, a précisé que le jour de son initiation, il avait offert un plat de nourriture à un mulâtre qui, selon lui, représentait la race blanche. En principe donc, les compé-

tences d'un mbombok débordent le cadre de son clan mais en fait, aucun mbombok, quelque soit son pouvoir, n'a le droit de s'immiscer dans les affaires d'un autre mbombok, ou à défaut, d'un chef de famille qui ne relève pas directement de son autorité lignagère.

Cette absence d'autorité centralisée ainsi que la répartition politico-religieuse suivant les articulations du système de parenté placeraient le peuple basaa au nombre des sociétés acéphales, sans Etat, sans gouvernement ni institution judiciaire. Mais si selon J. Baechler¹, "l'essence du politique doit être cherchée du côté des conflits", on peut dire que le mbombok remplit bel et bien une fonction politique, car les conflits qui appellent son intervention ont trait au domaine public. Le mbombok n'intervient pas pour des cas litigieux, mineurs et domestiques qui amènent par exemple un homme à battre sa femme ou un parent à punir son enfant. Mais on fera appel à lui si le conflit privé est de nature à ébranler les institutions sociales (colères exagérées du mari, indocilité notoire de l'épouse ou des enfants, etc...). La distinction entre le public et le privé et la subordination de ce dernier au premier chez les Basaa, la force de pression qui ressort des paroles du mbombok, ne nous autorisent pas à parler d'anarchie car il n'y a d'anarchie que lorsque le privé prend le pas sur le public mais tel n'est pas le cas dans la société basaa. Chaque lignage y est gouverné et fermement gouverné. S'il n'y a pas d'hommes ou de groupe d'hommes au-dessus du peuple basaa, il y a, comme forme de gouvernement de la société, l'institution du mbok dont le mbombok est l'initié.

Dans ce cas basaa, il y a tout lieu de réviser la notion d'acéphalité. Une société régie par une forme de gouvernement reconnue par tous est-elle acéphale? Voilà la question que je me pose.

¹ Baechler (J.), 1976 - Qu'est-ce que l'idéologie?, Paris, éd. Gallimard, coll. Idées, p. 30.

débat

C. DIKOUME : Dans le système politique des Elog-Mpoo¹, on distinguait :

- les ba-pêpêê (sing. mpê-pêê)
- la société du Njéé
- les associations d'âge

Ces trois institutions avaient, évidemment, dans leur fonctionnement, beaucoup d'interférences, à tel point qu'on a souvent confondu les deux premières (Nicol²) par exemple, pensait que les ba-pê-pêê étaient des "hommes de main" des ba-Njé-Njéé. La société les distingue cependant: nous savons qu'il était rare d'être MPê-Pêê et Njé-Njéé à la fois. Par leurs fondements mêmes, les deux fonctions sont incompatibles: MPê-Pêê appartenait à un lignage ou à un segment de lignage; il agissait en public; c'est un pouvoir qui relévait du système lignager, et ce pouvoir était héréditaire. Au contraire, Njé-Njéé tirait son pouvoir du Njéé: c'était un pouvoir magique, émanant de la société du Njéé qui est extra-lignagère et supra-clanique.

Quant aux associations d'âge, leur existence est attestée dans un grand nombre de clans mpoo; l'influence qu'elles exerçaient sur la société et sur l'autorité des BA-Pê-Pêê nous a amené à les considérer comme une institution politique: les groupes de solidarité intra-lignagers, disposés en strates créés par ces associations, étaient un contre-poids au système de solidarité verticale des lignages. Certes, il y avait, et il y a encore, d'autres associations chez les Elog-Mpoo, mais la plupart sont ou localisées, selon les clans ou les groupements territoriaux des groupes de villages, ou bien elles ont une existence illégale. On

¹ Les Elog-Mpoo, dont une partie des clans est connue sous l'appellation Bakoko sont un groupe ethnique répandu dans plusieurs départements du sud et ouest du Cameroun.

² Nicol, 1929 - La tribu des Bakoko, Paris, éd. Larose.

peut considérer la plupart de ces associations comme des groupes de pression "offensive" au regard de l'ordre établi. Voici quelques remarques concernant l'institution des BA-Pê-Pê chez les Elog-Mpoo:

Le mpê-pê (ou mbombog, en basaa)

MPê-Pê (de pê: "univers") est "celui qui connaît les choses de l'univers ou, mieux, qui a une connaissance universelle (encyclopédique); ce serait l'équivalent de notre "érudit" moderne. Dans le contexte de la société traditionnelle où la connaissance n'était pas "fragmentée" comme de nos jours, MPê-Pê était l'homme qui savait tout, du moins beaucoup de choses, en tous cas, plus que les autres. Comme la première des sciences de ces sociétés est la sagesse, MPê-Pê était un sage, connaissant l'histoire de son clan, celle des différents lignages, des Elog-Mpoo et des ethnies voisines; il s'y ajoutait la géographie, l'éloquence, la médecine traditionnelle... On ne devenait MPê-Pê qu'après une longue éducation, non seulement à l'intérieur de son lignage mais surtout en passant plusieurs années dans les cours des autres BA-Pê-Pê, tant mpoo que des groupes voisins.

Considéré dans son lignage, ou segment de lignage comme le représentant vivant et le successeur légitime de l'ancêtre fondateur de ce segment dont il est le seul détenteur des reliques, il en tirait son pouvoir et une grande partie de son prestige; aussi était-il vénéré et craint, d'une crainte causée non par la peur ou la terreur, mais par le respect; car, Mpê-Pê était, avant tout, un père pour les siens, le défenseur et l'interlocuteur autorisé au Conseil du clan et, d'une façon générale, partout où le lignage ou segment de lignage qu'il représentait était en conflit avec les autres. Une personne qui commettait une faute grave: crime, adultère, et se réfugiait chez un Mpê-Pê (même en dehors de son lignage) était assurée d'une plus grande protection: sa sanction en était automatiquement atténuée.

En dehors des aptitudes intellectuelles et des talents personnels, Mpê-Pê devait, il va de soi, être riche en biens et en hommes: beaucoup de femmes et d'enfants et beaucoup de domestiques, signe que le lignage allait continuer à se développer; en outre, parce que sa position de représentant du lignage devait donner aux siens l'image de prospérité et de richesse de ce lignage, son prestige et ses hauts-faits à l'extérieur assuraient ainsi cette image de marque de son lignage. Si la fonction rapportait fortune et hommes, son acquisition coûtait cher. Il fallait durant de longues années montrer des qualités de générosité et d'hospitalité, faire des cadeaux, surtout s'acquitter souvent de l'obligation du nsull¹ à celui dont on devait hériter, et aux

¹ Nsul : obligation faite aux cadets et aux inférieurs d'accorder quelques prestations à leurs aînés: certains animaux (vipère, panthère, antilope dormante, boa, etc..) certains services, voire le premier salaire ou une partie du salaire.

autres notables (même s'ils n'étaient pas des Ba-Pê-Pêê) pour se concilier leurs bonnes grâces. Enfin il fallait nourrir tout le peuple aux festivités de son intronisation qui duraient plusieurs jours. Après cette intronisation, il fallait enfin entretenir une cour, recevoir les notables étrangers et leur faire des dons de valeur (des filles, pour étendre son réseau d'alliance, mais aussi des esclaves, des pointes d'ivoire, des têtes de bétail) pour accroître son prestige. Les visiteurs faisaient de même. Il y avait d'ailleurs, dans ce contexte, un phénomène de défi, chacun voulant donner en retour plus qu'il n'en avait reçu. De tout ceci il ressort que le Mpê-pêê était avant tout un homme bon et généreux¹.

Il entretenait des rapports assez étroits avec les membres de la société du Njéé, organisation qu'il devait connaître, comme tout adulte mâle mpoo; au cours de sa formation même, il devait aussi être initié aux pratiques de cette société; il n'en ignorait ni les membres ni le système de croyances qui était celui de la société mpoo tout entière. Les Ba-Njé-Njéé le consultaient avant de punir un malfaiteur² et son avis était souvent respecté.

Le pouvoir du Mpê-Pêê lui-même revêtait, selon les circonstances, le caractère d'un pouvoir paternel, de juge, d'avocat-défenseur et de législateur au niveau du clan. Ces différents aspects interféraient d'ailleurs. Si la fugue de Mpê-Pêê incarnait l'autorité permanente détenue par une personne au niveau le plus élevé de la société, cette autorité n'était pas absolue: les décisions importantes étaient prises à tous les niveaux par des conseils. Certains Ba-pê-pêê participaient à tous les conseils, en tant que Mpê-Pêê, mais aussi suivant le niveau du segment qu'il en qualité de chefs de familles (groupement familial: di), ou tout simplement aussi de pères de familles (communauté domestique).

Dans l'hypothèse où nous considérons un Mpê-pêê pour chaque groupement ou communauté familiale (4 à 5 générations par exemple) on peut résumer par le tableau suivant le fonctionnement de ce pouvoir, en référence au système lignager.

¹ On envoyait à chaque Mpê-Pêê une feuille de palmier nouée d'une manière qu'il était seul capable d'interpréter; en retour, il faisait un second noeud pour signifier sa réponse.

² Le Mpê-Pêê prenait des dispositions avant l'assemblée des Ba-Njé-Njéé pour empêcher le consensus sur une peine à infliger à quelqu'un de son lignage, s'il la prévoyait exagérée; il fallait pour cela convaincre les autres Ba-pê-pêê et influencer leurs réponses, car la sentence prononcée par les Ba-Njé-Njéé était irrévocable.

Niveau du segment lignager	Organe	Composition	Autorité	Pouvoir
Ekombo (clan)	conseil (absolument)	Ba-pêpê de ¹ tout le clan	circonstancielle	législation, diplomatie, défense, justice (cour suprême): crimes et trahison
Lilom (sous clan)	conseil (nécessairement)	Ba-pê-pê du lilom	occasionnelle	justice, éventuellement, problèmes fonciers (entre milom)
Nda-lilom (segment du clan)	conseil (nécessairement)	Ba-pê-pê du nda-lilom	occasionnelle	idem
Nda-bot (lignage majeur)	conseil (nécessairement)	Ba-pê-pê du nda-bot	occasionnelle	administration des personnes et des biens (sucession, héritage, justice..)
Di (famille étendue ou groupement familial)	conseil (selon le cas)	Mpê-pê + chefs de fam.	permanente	éducation, gestion des personnes et des biens (funérailles, mariages, justice (conciliation), succession (cas faciles), adoption
Ekaga (unité domestique)	réunion de famille	père de fam. + tous les adultes des deux sexes	permanente	politique domestique, entr'aide, division du travail, justice (querelles des ménages, conciliation)

¹ Tous les hommes adultes du lignage peuvent assister aux réunions des conseils et y prendre la parole, mais sans pouvoir délibératif, lequel est réservé aux membres prescrits qui se retirent en conciliabule (dimb).

Pouvoir basé sur le système lignager = Ba-Pê-Pê

Ce tableau montre clairement que l'autorité effective ne dépassait pas le groupement familial ou ce qu'on a souvent désigné par "la famille étendue". Il faut souligner que, lors de la pénétration européenne, le personnage qu'on désignait comme "chef" aux explorateurs et, plus tard, aux missionnaires et administrateurs, était Mpê-pê. Le colonisateur voulut en faire des auxiliaires en leur laissant le pouvoir de "chef indigène". Malheureusement, la méfiance qu'inspirait la présence de ces hommes blancs obligea les Ba-pê-pê à déléguer auprès des étrangers des personnes issues de segments lignagers à filiation douteuse. Ces dernières ont fini par s'imposer à la société et les vrais ont végété et sombré dans l'oubli et, avec eux, le pouvoir réel de la société traditionnelle.

S. NDOUMBE MANGA : Mon appartenance à une société proche de celles qui ont été présentées au début de cette journée m'amène à poser le problème de leurs fondements. Sur quoi ces peuples ont-ils vécu jusqu'à présent? Aussi éloignées qu'elles soient dans l'espace, toutes ces sociétés peuvent se comparer et on se rend compte qu'il y a reproduction d'un modèle identique à des variantes près. On ne peut esquiver de s'interroger sur l'existence d'une éventuelle souche commune.

Je travaille personnellement dans la province du Nord-Ouest où les populations sont organisées en chefferies. Chaque chefferie dispose d'un pouvoir central très fort et d'organes de transmission très bien rôdés. Parmi ces organes de transmission, on peut distinguer, d'une part, ceux qui réunissent le chef supérieur et les chefs de lignage - il s'agit là d'un niveau administratif visible -, et d'autre part ceux qui ont un caractère secret manifeste: le ngiri qui regroupe des gens d'origine noble, et le guagon qui est une véritable troupe de guerriers. Ces derniers organes qui sont comparables à des groupes de pression, s'inscrivent dans une structure politique qui a conservé toute sa cohésion. Lorsque le pouvoir politique central s'épuise, n'y a-t-il pas le risque de voir s'émanciper de tels groupes? C'est sans doute ainsi que les sociétés secrètes des populations côtières ont pu s'échapper de la tutelle des autorités lignagères.

P. SOH BEJENG : (résumé de l'intervention)

Conteste la différence qui vient d'être faite, pour les chefferies des plateaux de l'ouest, entre les associations qui relèvent directement de l'autorité du chef et celles qui seraient secrètes. Le chef est en effet présent ou se fait représenter dans toutes ces associations.

Il se demande si notre recherche d'une hypothétique souche commune pour plusieurs sociétés du sud du Cameroun,

ne serait pas en fait la réminiscence d'une organisation en chefferies qu'elles auraient connue antérieurement.

E. SOUNDJOK : Je prends la parole non pas pour ajouter quoi que ce soit aux exposés pertinents de C. Dikoumé et de P. Titi Nwel, mais pour souligner quelques aspects de l'organisation politique des sociétés qu'ils viennent de présenter.

Une certaine décentralisation du pouvoir était rendue possible par l'existence de lois claires et nettes. Chaque membre de la société connaissant parfaitement sa fonction, ses devoirs et ses droits, le recours au pouvoir politique ne se faisait que dans les cas de transgression par trop flagrants que le groupe n'avait pas pu résoudre à son niveau.

Le pouvoir, tout en étant réparti entre plusieurs personnes, pouvait par des mécanismes de regroupement, régler des cas affectant de larges communautés. Lorsqu'il s'agit d'un problème au niveau du lignage, chaque famille délègue un représentant auprès du mbombok. Pour un problème au niveau de l'ensemble du clan, les bambombok des différents lignages se regroupent et forment une assemblée, et c'est celle-ci qui décide. Le débat est démocratique car il se fait en public et des individus, qui ne sont pas mbombok, peuvent intervenir. C'est seulement lors des délibérations que les bambombok se retirent à huis clos. J'ai cru remarquer que le débat évoluait selon l'itinéraire de l'initiation. L'initiation se fait en trois temps: la vie au viltage où vous êtes enfant, un non initié; le séjour en brousse où vous êtes initiés; enfin, le retour au village où vous pouvez désormais assumer des fonctions d'adulte et où vous possédez de nouvelles connaissances. Ces trois temps se retrouvent lors d'un débat: le débat est d'abord public, devant la cour, puis la délibération se poursuit à huis-clos derrière la case ou un peu retirée en brousse, enfin les décisions sont communiquées devant la case et en public.

Je voudrais faire remarquer aussi que le pouvoir du mbombok connaît plusieurs degrés. Pour devenir mbombok, il faut avoir grandi aux côtés d'un mbombok, l'avoir accompagné durant ses déplacements, avoir siégé auprès de lui, avoir appris beaucoup de choses au cours de cette fréquentation. Il y a donc là un long apprentissage. Vient ensuite une initiation à plusieurs degrés. Au sommet se trouve celui qui a le hond kena que P. Titi Nwel vient d'évoquer: la hache qui donne le droit de vie ou de mort, et dont le propriétaire peut décider si un individu criminel doit être condamné à mort. Le possesseur du hond kena ressort donc de cette collégialité de bambombok puisqu'il a le droit d'intervenir au sein des lignages.

J'ai cru comprendre aussi, à travers les conversations d'actuels bambombok entre eux, que le ngé était, en fait, un groupe de gens armés. Des hommes de la mort à différents

degrés, mais les bambombok vous disent aujourd'hui que c'étaient leurs gendarmes, leurs policiers, bref leur force armée. Il y avait ainsi distinction du pouvoir politique et du pouvoir militaire.

A. OWONA : Etant historien, je demande à P. Titi Nwel si la description qu'il a faite s'applique à la situation actuelle ou à une situation antérieure à la colonisation.

D'autre part, les premiers auteurs qui ont commencé à parler des systèmes politiques africains, dont J. Lombard que je suis heureux de rencontrer aujourd'hui, ont utilisé un vocabulaire qui parfois choque les oreilles d'un africain. J'eus l'occasion de demander à H. Deschamps pourquoi il parlait d'anarchie pour désigner certaines sociétés alors qu'il n'y avait pas de désordre en leur sein. Il me répondit: "vous savez, j'ai utilisé ce terme parce que je n'en trouvais pas un autre. Maintenant, si vous, vous pouvez trouver un autre mot qui corresponde mieux à la réalité, moi, je n'en serais que très content". Je demande donc à nos jeunes sociologues de faire un effort en ce sens. Je voudrais inviter nos jeunes collègues à réexaminer ces questions avec les yeux et l'esprit d'un africain. Je ne dis pas que les africains doivent constituer une science à part, mais il me semble qu'il y a des choses que nous ne comprendrons jamais si nous continuons à utiliser les mêmes termes.

P. TITI NWEL : Je réponds à la première question de A. Owona. L'analyse que j'ai faite s'applique à la fois au passé et au présent puisque les bambombok continuent à exercer aujourd'hui leur autorité. Ils ont seulement été dépossédés de la hache de vie et de mort au profit de la gendarmerie. Lors des prochains congés de Pâques est prévue une réunion des bambombok de la région de basaa dont je suis originaire. Y seront discutés nombre de problèmes qui touchent de près notre unité administrative et que les pouvoirs publics n'arrivent pas à résoudre eux-mêmes sans leur collaboration.

J.C. BARBIER : En pays basaa, ainsi que dans d'autres sociétés du sud du Cameroun, l'existence de sociétés secrètes pose problème car on arrive difficilement à expliquer leur raison d'être et leur articulation avec les autres institutions sociales.

C. Dikoumé propose de les appeler: "groupes de pression offensifs". Il faudrait peut être y ajouter le qualificatif de clandestins parce qu'à la différence des asso-

ciations bamiléké et grassfield, et là je rejoins ce que vient de dire P. Soh Bejeng, elles le sont réellement. En pays bamiléké et grassfield, les associations délibèrent à huis clos dans le plus grand secret, mais leurs membres sont parfaitement connus du reste de la population ainsi que la date et le lieu de leur réunion. Il est donc excessif de les qualifier de secrètes, y compris celles dont la vocation est de lutter contre les sorciers. Il n'en est pas de même pour les sociétés effectivement secrètes dont on évoque les exploits sans pouvoir en connaître les acteurs réels.

Comment ces sociétés secrètes s'articulent-elles avec les autres institutions? J'ai déjà eu l'occasion de faire part à C. Dikoumé de mes critiques à ce sujet car je considère qu'il a quelque peu évacué ce problème dans la thèse qu'il a consacrée à la société mpoo¹.

Doit-on chercher à expliquer cette articulation d'après les principes du fonctionnalisme selon lesquels toute institution contribue à l'équilibre de la société, renforce sa cohésion sociale? Quel serait alors l'apport de ces sociétés secrètes à l'édifice social? C. Dikoumé vient de rappeler le rôle important que ces groupes clandestins jouèrent dans la résistance à la pénétration coloniale.

Doit-on expliquer la présence de sociétés secrètes au sein d'une population donnée, dans une optique diffusionniste, en termes d'emprunt socio-culturel? C'est un peu en ce sens que C. Dikoumé considère le problème lorsqu'il avance que les sociétés secrètes des Elog Mpoo venaient de chez leurs voisins côtiers, Malimba et Dwala..., mais, ce faisant, on ne fait que repousser le problème chez le voisin!

Ou bien, doit-on accepter qu'une structure sociale comporte des éléments hétérogènes, contradictoires entre eux, relevant d'un passé historique que nous connaissons souvent très mal et sur lequel S. Doumbé Manga a attiré notre attention. G. Balandier a insisté avec raison sur le fait qu'aucune société n'est homogène, que l'édifice social est loin d'être cohérent, que des institutions s'y heurtent à l'intérieur.

Je n'ai pas eu l'occasion d'étudier, moi-même, de sociétés secrètes. Elles sont pour moi un grand point d'interrogation et leur appréhension m'apparaît difficile. Je ne connais pas les théories actuelles les plus avancées sur ce point.

Je voudrais maintenant poser une question à P. Titi Nwel. Les os humains qui sont mis par les membres du njé dans le balai rituel attribué au mbombok, ne constituent pas les seuls éléments qu'on lui remet lors de son intronisation. Des pierres taillées ou polies, conservées précieusement dans un panier d'osier, sont également transmises entre ses mains. La présence d'os humains réfère aux ancêtres du lignage et C. Dikoumé dans sa thèse a fort bien su distinguer les rôles respectifs du mbombok qui est une autorité lignagère, représentant les ancêtres originels selon

¹ op. déjà cité.

une longue filiation, et le njé qui est une association de contre-sorciers. Mais que représentent les pierres qui sont également remises au mbombok, le jour de son intronisation? Elles ne sont pas sans me rappeler les pierres rituelles que possèdent certains chefs de terre, par exemple chez les Mofu du nord du Cameroun. Mbombok n'est pourtant pas un chef de terre et ne régne pas sur un territoire à proprement parlé, mais sur un groupe. Il possède cependant une plus grande autorité que les aînés de lignage des populations béti voisines.

Peut-être faudrait-il analyser la succession d'un mbombok en ayant soin de distinguer:

- la succession : un mbombok succède à un autre mbombok ou à défaut on crée un nouveau poste de mbombok pour un groupe qui, jusqu'à présent, en était dépourvu.
- la filiation : la succession se fait à l'intérieur d'un même patrilignage, selon une filiation patrilinéaire.
- enfin l'héritage des biens matériels qui peut échoir à une autre, ou d'autres personnes que le successeur qui, lui, a hérité du titre et des objets rituels.

On ne peut cependant pas parler de dynastie puisque les règles de succession ne sont pas bien établies et que le successeur est choisi au sein de l'ensemble du groupe concerné, et non au sein d'une unité familiale minimale. On est là dans une société qui n'est pas tout à fait acéphale car, les bambombok jouissent d'une forte autorité à la tête des lignages; mais qui n'est pas non plus une chefferie. Je crois qu'il serait intéressant de situer précisément la société basaa dans le continuum des modes d'organisation sociale et politique qui vont des sociétés acéphales aux chefferies.

Je demanderais aussi à P. Titi Nwel de voir si le modèle d'une société lignagère pyramidale peut s'appliquer au cas basaa. Dans ce modèle, les segments placés à un même niveau de l'édifice social, disposent chacun à leur tête d'une autorité lignagère identique pour tous. A un niveau supérieur, des unités familiales plus larges regroupant les segments minimaux, ont elles aussi à leur tête une autorité également de même nature et de même force. L'évocation d'un mbombok supérieur aux autres, disposant d'un droit de vie et de mort, semble suggérer l'existence d'une hiérarchie de bambombok dont les grades correspondraient aux différents niveaux de regroupement des segments. L'intervention de E. Soundjok tend à confirmer cette interprétation. Il serait donc intéressant de savoir s'il y a des différences de nature entre un mbombok de famille étendue et un mbombok situé à la tête d'un clan.

C. DIKOUME : Je suis gêné par cette hiérarchie des bambombok. Les différences qu'on peut noter sont liées aux valeurs personnelles qui sont attachées à chaque individu. Je suis troublé d'entendre parler de bambombok situés à différents

niveaux. Ce sont ses qualités personnelles qui font qu'un mbombok est plus réputé qu'un autre: il est plus sage, plus ancien, plus riche ou bien il se trouve à la tête d'un groupe qui possède des hommes valeureux ou qui est numériquement plus important que les autres. P. Titi Nwel et E. Soundjok ont bien précisé que lorsque les mbombok se réunissaient, ils délibéraient à égalité. Je voudrais que cette équivoque soit dissipée. Je confirme que chez les Elog-Mpoo, il n'y a pas de hiérarchie entre les bambombok quant à leur statut.

Je suis heureux qu'E. Soundjok ait évoqué les lois qui régissaient la vie interne des groupes. Le statut social de chacun était connu de lui-même et des autres. Dans la société mpoo, on dénombrait cinq catégories de personnes. Si vous êtes de père et de mère mpoo, vous êtes pur sang et vous avez tous les droits; mais si votre père et/ou votre mère ne descendent pas d'une lignée mpoo, votre statut est inférieur; l'immigré récent a intérêt à épouser une fille de bonne descendance pour être adopté définitivement et sans arrière-pensée, il en est de même pour l'esclave qui peut ainsi se "purifier" par un mariage opportun. Ce sont toutes ces différenciations sociales qui faisaient que si chacun avait le droit à la parole dans une assemblée, il savait aussi qu'elles étaient les limites qu'il ne devait pas enfreindre. Chacun connaissait son véritable statut, même si au regard de l'extérieur on formait une société homogène. Je me demande si on trouve effectivement des sociétés véritablement égalitaires.

P. TITI NWEL : Il y a lieu de préciser, sans entrer dans les détails, que l'ethnie basaa connaît deux variétés de mbok: le mbok mabuy (=mbok aux touffes d'herbes) et le mbok nkoda ntoiñ (=mbok à la canne tordue) qui couvre la plus grande partie des clans du Nyong-et-Kellié. Tous deux utilisent comme objets sacrés et signes du pouvoir, des éléments de la nature (écorces d'arbres, cailloux, tiges de chasse-mouches etc...) à l'exclusion d'ossements humains. Parmi les enseignes du mbok nkoda ntoiñ il y aurait, dit-on, des ossements humains; la possession, voire la manipulation des ossements humains étant quelque chose de blâmable au pays basaa, l'information à ce sujet manque de précision.

S'agissant des pierres que contient le sac du mbombok, j'ai dit tout à l'heure qu'à l'occasion d'un sacre de mbombok, chaque mbombok présent remet au nouvel initié un "bañ", objet sacré et enseigne du mbok, lui conférant l'autorité de trancher en son nom des litiges au sein de son lignage. On peut donc remettre au nouveau mbombok, qui une écorce d'arbre, qui une section de tige d'un arbuste, qui une petite pierre polie, etc...

Je voudrais encore ajouter à l'adresse de J.C. Barbier, qu'on ne crée pas de poste de mbok. Un clan ou un lignage qui n'a jamais eu de mbombok n'en aura jamais; les fonctions réservées au mbombok dans un tel groupe de parenté sont alors assumées par un mbombok d'un lignage frère. Mais seu-

lement, on peut attendre pendant plusieurs dizaines d'années - le temps de voir surgir dans le lignage quelqu'un de digne et de valable - avant d'opérer la succession d'un mbombok défunt. Pendant ce temps, son sac contenant les objets sacrés est gardé - on dit qu'il est "suspendu" - précieusement par un autre mbombok.

Pour répondre à C. Dikoumé, je dirai qu'il existe bel et bien une hiérarchie entre les bambombok parce que le mbok basaa comporte des degrés. La "bénédiction du mouton" (ndombol kembèè) précède le "rallumage du feu du mbok" (hye hi mbok) lequel est suivi du "débrouissaillement du siège du mbok" (li e libai li mbok). Le fait qu'il ne soit pas permis aujourd'hui à un aspirant, quelle que soit sa puissance matérielle, d'enjamber ces degrés le même jour, prouve, si besoin en est, qu'il reste une différence entre eux. Jadis, le sommet du mbok était le hond kena dont il a été question il y a un instant. Pour me faire bien comprendre, je dirai qu'il y a des prêtres d'une très grande valeur personnelle qui ne sont pas évêques, et des évêques intelligents et sachant bien parler qui ne sont pas cardinaux... Ainsi en est-il chez les bambombok. La "valeur personnelle" n'est pas l'unique critère pour accéder aux degrés les plus élevés il faut encore avoir beaucoup de biens pour organiser les différentes cérémonies.

J. LOMBARD : J.C. Barbier nous a rappelé l'intérêt de l'anthropologie comparée, et S. Ndoumbé Manga nous a invités à rechercher la souche commune de toutes ces sociétés que nous étudions au sud du Cameroun.

Je crois que la caractéristique dominante de ces sociétés, et qui apparaît lorsqu'on les compare avec celles d'autres régions, est qu'il s'agit de sociétés de migration. Ce sont des sociétés que la colonisation a fixées et figées. Il ressort, entre autres des travaux de C. Dikoumé sur les Elog Mpoo, que leur histoire a été celle de segmentations successives par itinérance. Je ne pense pas qu'il faille envisager une autorité centrale qui se serait décomposée, mais plutôt des sociétés extrêmement mouvantes.

D'où vient la difficulté qui est la nôtre pour appréhender ces sociétés? Voilà que nous sommes en face d'institutions complexes qui, assurément, jouent un rôle important de régulation sociale. Mais sur quoi portent précisément ces institutions sociales? Visent-elles à régulariser les groupes de parenté ou bien ont-elles un rôle qui dépasse les groupes de parenté? Dans ce dernier cas, elles deviendraient institutionnellement politiques en ayant déjà un rôle de centralisation, sans que pour autant il y ait une personne qui centralise. La situation se complique si l'autorité politique se trouve dispersée entre plusieurs individus et associations telles que les sociétés secrètes. Dans de nombreuses sociétés les institutions restent familiales mais revêtent une grande complexité pour répondre à la dispersion des groupes de parenté qui appartiennent à un même lignage à la suite d'un processus d'itinérance.

A propos de l'acéphalie, je voudrais dire que tous ces termes sont finalement des termes conventionnels, de là l'interrogation de A. Owona. Je crois que lorsqu'on parle de sociétés acéphales, on veut désigner par là les populations qui n'ont pas de chef véritablement politique. Il est bien évident que toutes ces sociétés, y compris les Tiv qui forment une société parmi les plus acéphales qu'on ait pu étudier, avaient aussi des chefs à la tête de leurs unités familiales. Chaque famille était effectivement gouvernée et des institutions régularisaient les relations entre les divers groupes de parenté. Mais on ne pouvait être chef au-dessus de ce niveau. L'acéphalité signifie qu'il n'y a pas de chef dont l'autorité règne au-dessus de groupes non apparentés entre eux. Ceci est purement conventionnel, mais nous sommes bien obligés d'utiliser des concepts de ce genre pour éviter une certaine confusion.

S. NDOUMBE MANGA : L'existence d'associations secrètes dans des sociétés dites acéphales révèle toute la complexité de leurs institutions sociales ainsi que vient de le souligner J. Lombard.

Lorsque J.C. Barbier propose de qualifier ces associations de clandestines, je dis non car elles ont un message, une fonction réelle qui nous échappe maintenant mais qui n'a rien de clandestin. Elles peuvent évidemment le devenir par opposition à d'autres structures existantes ou pour éviter le conflit avec les autorités qui voudraient les supprimer, mais originellement ces sociétés secrètes avaient des fonctions très précises.

C. DIKOUME : En ce qui concerne les Elog Mpoo, je ne considère pas l'association du njé comme une société secrète car, il s'agit d'une institution reconnue. Le corifet du njé se présentait en public avec ses attributs: chapeau de plumes, peaux de léopard; et la fête durait neuf jours. On ne peut donc danser en public pendant tout ce laps de temps et être ignoré de ce même public! Ce qui est secret, ce sont les délibérations et les objets qui sont alors manipulés. Les gens connaissaient les membres du njé notamment les plus importants. C'est quand les missionnaires arrivèrent et que les membres du njé furent poursuivis que leurs sociétés devinrent secrètes. C'est la colonisation qui les a rendus ainsi.

E. SOUNDJOK : Je voudrais d'abord répondre à P. Soh Bejeng qui se demandait, tout à l'heure, si ce souci de rechercher une unité initiale et historique à un certain nombre de sociétés du sud du Cameroun ne relevait pas d'une conscience, aussi diffuse soit-elle, de l'existence, autrefois, d'un concept et de la réalité de chefferie dans ces sociétés. Aussi loin qu'on puisse fouiller dans la mémoire des Basaa, on ne trouve nulle trace de cette conscience et on n'en trouvera pas pour la raison suivante: aucun mot en basaa ne peut traduire les termes de chef et de roi.

Je remercie A. Owona de nous avoir indiqué un champ de recherche très riche et vaste. Nous assistons, par exemple, à la coexistence pacifique entre deux droits: le droit écrit et le droit qu'on peut appeler oral. Cette double législation est parfaitement reconnue par l'administration et, très souvent, les chefs de district et les sous-préfets renvoient d'abord au village les litiges qui peuvent y être traités. Il serait donc souhaitable d'étudier ce droit oral.

Concernant les pierres et les bois contenus dans les sacs de mbombok et qu'évoquait J.C. Barbier, on peut dire qu'ils symbolisent leur pouvoir. Ces objets ne sont pas fabriqués et on ne va pas ramasser n'importe quelle pierre. Ce sont des objets que vous donnent les autres mbombok qui viennent vous consacrer. Ce sont des objets qui proviennent des ancêtres et qu'on vous donne lorsque vous entrez dans la lignée du mbok. Certains mbombok se targuent de posséder dans leur collection, un morceau de bois de la pirogue qui aurait servi à la traversée de la Sanaga. Quand vous possédez une telle pièce, cela signifie que votre autorité remonte à la plus haute antiquité et votre pouvoir en sera d'autant plus fort.